



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

<p>Direction générale de l'alimentation Service de l'alimentation Sous-Direction de la Sécurité Sanitaire des Aliments Bureau des établissements de transformation et de distribution</p> <p>Adresse : 251, rue de Vaugirard 75732 PARIS CEDEX 15</p> <p>Dossier suivi par : Frédéric THIREAU et Didier DANIEL Tél. : 01.49.55.84.21 et 03.21.21.26.10 Courriel institutionnel : betd.sdssa.dgal@agriculture.gouv.fr Réf. interne : SDSSA/FT MOD10.21 A 03/09/08</p>	<p>NOTE DE SERVICE</p> <p>DGAL/SDSSA/N2008-8349</p> <p>Date: 24 décembre 2008</p>
---	--

Date de mise en application :	Immédiate
Abroge et remplace :	Sans objet
Date limite de réponse :	Sans objet
📎 Nombre d'annexe(s) :	1
Degré et période de confidentialité :	Tout public

Objet : Mise en place de la délégation de service public dans le domaine des transports de denrées.

Références :

- Décret n 2007-1791 du 19 décembre 2007 relatif aux conditions techniques du transport des denrées alimentaires sous température dirigée (articles R 231-59-1 à R 231-59-7 et R 237-7 du Code rural)
- Note de service DGAI/SDSSA/N2008-8021 du 29 janvier 2008 relative à des procédures actualisées dans le domaine des transports.
- Note de service DGAL/SDSSA/N2008-8165 du 9 juillet 2008 relative à la délégation de service public dans le domaine des transports de denrées.

Résumé : La présente note a pour objet de préciser les modalités de la mise en place du nouveau dispositif de délivrance des attestations de conformité technique des engins de transport sous température dirigée, en particulier la possibilité de délivrance de telles attestations par les DDSV au plus tard jusqu'au 23 février 2009 inclus.

Mots-clés : Transport - attestations – engins - Datafrig 2005 - Datafrig 2009 - GIE CEMAFROID

Destinataires	
<p>Pour exécution :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Directeurs départementaux des services vétérinaires – Directeurs des services vétérinaires des chefs-lieux de région – GIE CEMAFROID 	<p>Pour information :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préfets - IG VIR - INFOMA

Introduction

La présente note de service précise les modalités de la mise en place du nouveau dispositif de la délivrance des attestations de conformité technique des engins de transport sous température dirigée dans le cadre de la délégation de service public attribuée au GIE CEMAFROID.

Cette mise en place commencera par une période de test dans quatre départements pilotes représentatifs des diverses productions nationales d'engins de transport ainsi que des modalités de délivrance des attestations de conformité technique de ces engins.

1- Rôle des départements pilotes

Sur proposition du GIE CEMAFROID, la DGAL a retenu 3 départements pilotes en métropole et 1 DOM : Bouches-du-Rhône (13), Loire (42), Pas de Calais (62) et La Réunion (974).

Pendant la phase de test, les services vétérinaires de ces départements doivent continuer à délivrer les attestations de conformité technique via la version actuelle de Datafrig (Datafrig 2005) selon les modalités définies dans la note de service N° 8021 du janvier 2008 susvisée.

Parallèlement, ils doivent tester certaines fonctionnalités de la deuxième version de Datafrig (Datafrig 2009) : consultations d'engins, messagerie pour la remontée vers le CEMAFROID d'informations liées au contrôle des engins, notifications de passage des engins en centres de test, édition de statistiques.

Des constructeurs d'engins neufs, des centres de test et autres opérateurs concernés des départements pilotes seront associés à cette première phase de mise en place du nouveau dispositif.

2- Modalités de transfert de DATAFRIG 2005 vers DATAFRIG 2009 (cf tableau en annexe)

Le transfert entre les deux applications se fera par étapes jusqu'au 1er mars 2009, date du basculement définitif dans Datafrig 2009.

Il est à noter que le GIE CEMAFROID procédera :

- du 1^{er} au 15 février 2009 : à l'intégration progressive des demandeurs habilités d'attestations pour les engins neufs (constructeurs , assembleurs)
- le 1er mars 2009 : à l'intégration groupée de l'ensemble des demandeurs habilités d'attestations pour les engins en service (centres de test, stations d'essai, reconditionneurs, recolorifugeurs)

3 - Modalités d'instructions par les DDSV des demandes d'attestations en instance

Il est demandé aux DDSV d'instruire en priorité, via Datafrig 2005, leurs dossiers de demandes d'attestations en instance, avant l'échéance du **31 janvier 2009 inclus**. En outre, les demandes déposées dans l'intervalle devront être traitées **jusqu'au 23 février 2009 inclus, sachant qu'au 24 février 2009**, l'application Datafrig 2005 ne sera plus utilisable.

A partir du 24 février 2009, toute demande non instruite dans les délais prescrits ci-dessus ne pourra être récupérée dans Datafrig 2009 et devra faire l'objet d'un dépôt de nouveau dossier dans la nouvelle application.

A compter du 1er mars 2009, l'ensemble des dossiers de demandes d'attestations et la délivrance de ces attestations seront traités par le GIE CEMAFROID, via Datafrig 2009.

Les DDSV n'auront alors plus à traiter les demandes d'attestations et devront réorienter les demandeurs vers le GIE CEMAFROID.

La mise en place de la nouvelle application entraînera une modification prochaine de la note de service du 29 janvier 2008 susvisée.

4 - Fonctionnalités de DATAFRIG 2009

La DGAL et les DDSV pourront accéder dans la nouvelle application aux fonctionnalités suivantes :

- Recherche d'engin(s) et consultation. Par exemples ; état du parc d'engins en service par département dans le cadre de la gestion d'une crise sanitaire ou établissement à des fins de contrôle de liste d'engins dont l'attestation n'est plus valide ;
- Recherche par propriétaire d'engin ;
- Consultation des rapports et des résultats d'essais des engins ;
- Consultation des résultats et des rapports d'audits des constructeurs et des centres de test ;
- Consultation de l'annuaire des constructeurs et des centres de test ;
- Bilans statistiques concernant les attestations délivrées via DATAFRIG. Différents indicateurs seront accessibles pour tous les types d'engins (camions, remorques, semi-remorques, camionnettes, citernes, conteneurs, wagons) : nombre d'engins par classe, nombre d'engins mono ou multi-températures, nombre annuel d'attestations délivrées par catégorie d'engins.

5 - Sessions d'information sur l'utilisation de DATAFRIG 2009

Afin de préparer au mieux cette transition, le GIE CEMAFROID et la DGAL ont prévu d'organiser en janvier 2009 des sessions régionales d'information sur l'utilisation du nouveau système DATAFRIG 2009 à l'attention des DDSV et des utilisateurs (fabricants, demandeurs engins neufs, centres de tests, recalorifugeurs), selon le calendrier suivant :

- Région Sud-Est, session organisée à l'Engref de Montpellier (34) : le **14 janvier 2009**
- Régions Nord, Est, Ile-de-France, session organisée au Cemafroid d'Antony (92) : le **20 janvier 2009**
- Région Nord-Ouest, session organisée à Rennes (35) : le **21 janvier 2009** (*lieu restant à préciser*)
- Région Sud-Ouest, session organisée au Cemafroid de Cestas (33) : le **29 janvier 2009**

Des courriers d'invitation à ces sessions d'information seront adressés aux DDSV par M. DANEL, référent national Transport. Les DDSV recevront ces invitations directement sur leur boîte institutionnelle.

Je vous invite à faciliter la participation à ces sessions d'information, afin que le démarrage du nouveau dispositif s'effectue dans des conditions de fluidité et d'efficacité optimales.

Vous voudrez bien me faire part de vos commentaires éventuels sur ces dispositions via la boîte institutionnelle du BETD, avec copie à Monsieur Didier Danel.

**La Directrice Générale Adjointe
C.V.O.**

Monique ELOIT

ANNEXE

Date	DATAFRIG 2005						DATAFRIG 2009					
	Engins neufs			Engins en service			Engins neufs			Engins en service		
	Demandedeurs d'attestations	DDSV	Cemafruid	Demandedeurs d'attestations	DDSV	Cemafruid	Demandedeurs d'attestation s	DDSV	Cemafruid	Demandedeurs d'attestations	DDSV	Cemafruid
Avant le 1er février	Saisie de toutes les demandes dans Datafrig 2005	Instruction des demandes antérieures au 31 janvier 2009		Saisie de toutes les demandes dans Datafrig 2005	Instruction des demandes antérieures au 31 janvier 2009				Saisie des PV de référence			
Entre le 1er et le 15 février 2009			Intégration progressive des demandeurs dans Datafrig 2009 entre le 1er et 15 février 2009				Saisie de toutes les demandes dans Datafrig 2009 après basculement de chaque constructeur dans le nouveau système		Instruction des demandes engins neufs effectuées dans Datafrig 2009			
du 15 au 21 février 2009		Instruction des demandes postérieures au 31 janvier 2009			Instruction des demandes postérieures au 31 janvier 2009							
du 21 au 23 février 2009												
du 26 février au 1er mars 2009	Fermeture des deux applications Datafrig pour la reprise des données											
A partir du 1er mars 2009			Accès archive pour vérification			Intégration en bloc des demandeurs dans Datafrig 2009 le 1er mars	Saisie de toutes les demandes dans Datafrig 2009	N'instruisent plus de demande d'attestation	Instruction des demandes engins neufs effectuées dans Datafrig 2009	Saisie de toutes les demandes dans Datafrig 2009	N'instruisent plus de demande d'attestation	Instruction des demandes engins neufs effectuées dans Datafrig 2009